

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252509_66/493 Du 25 Septembre 2025 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 19 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 8 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet : URBANISME- Acquisition parcelles BB 7 et BB 8 – projet crématorium</u>	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Pascal MIARD, Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Agnès GHELFI ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Marc AUGIER Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE pouvoir à Antoine GIRON, Guillaume BARAGNON pouvoir à Isabelle MAZAY, Florence DUSSAUT pouvoir à Cyril GUERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Marcel DESPROGES pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Laurence MARTIN pouvoir à Marc AUGIER, Catherine ROCCO pouvoir à Sophie DENAT, Loïc CODOU pouvoir à Patrick ETIENNE Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur,

Rappelle la délibération du 20 avril 2023 approuvant le principe de création d'un crématorium et d'un jardin du souvenir contigu sur le territoire de la ville de Caveirac.

Considérant que les parcelles nécessaires à l'implantation du crématorium, du jardin du souvenir et de ses équipements doivent faire l'objet d'une acquisition par la commune de Caveirac.

Monsieur Cyril GUERRE propose d'acquérir, au prix de 18 € le m², soit pour un montant de 51 642,00 €, les parcelles section BB n° 7 d'une superficie de 1 866 m² et section BB n° 8 d'une superficie de 1 003 m² appartenant à :

- Madame TORRES Elsa,
- Monsieur VANEL Ruben,

Les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme en date du 11 mars 2024,

Vu l'accord en date du 10 septembre 2025 de Madame TORRES Elsa et Monsieur VANEL Ruben.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

DECIDE d'acquérir au prix de 18 € le m², frais de notaires à la charge de la Commune, soit pour un montant de 51 642,00 €, les parcelles section BB n° 7 d'une superficie de 1 866 m² et section BB n° 8 d'une superficie de 1 003 m² appartenant en indivision à madame TORRES Elsa et monsieur VANEL Ruben.

AUTORISE. Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer tout actes notariés relatifs à cette acquisition et toutes pièces y afférents

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 29 septembre 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Marc SERVILE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Servile", written over a faint grid or lines.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>